

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1. Développer les services et équipements aux (principaux) arrêts de transport public

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Développer les services et équipements aux principaux arrêts de transport public</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>2.3. Multiplier les dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) 2.4.b. Développer les services à destination des cyclistes 3.2. Rendre les d'arrêts de TP confortables, accessibles, sécurisés 4.5. Développer l'accessibilité multimodale de l'Abbaye de Villers-la-Ville</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Faciliter l'accessibilité et l'intermodalité, et accroître l'attractivité</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie, Infrabel-SNCB, OTW, GAL Pays des 4 Bras, Taxistop</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>PANG : Villes-la-Ville et Tilly</p> <p>Arrêts de bus : « Marbais-Place Leghain », « Marbais-Village », « SDA-Route de Perwin », « Baisy-Thy – Quatre Bras », « SDA-Route de Frasnes » et « SDA-Maison du Peuple ».</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€(€€€€)/pôle (jusqu'à 100.000 €) en fonction des services et équipements qui seront implantés</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 1</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Subsidés Services Public de Wallonie - Service Public de Wallonie - Infrabel/SNCB - OTW
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action à court terme (< 5 ans) : Equipement minimum recommandé</p> <p>Action à moyen-long terme (5 à 10 ans) : Autres actions</p>	

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1. Développer les services et équipements aux (principaux) arrêts de transport public

Description concrète de l'action

Préambule

L'action consiste à développer l'offre de services et d'équipements aux arrêts de transport public identifiés comme jouant un rôle clé sur le territoire communal (= pôles d'échange)

– pôles qui ont été classés en trois catégories :

- Le « **mobipole** » de Villers-la-Ville, articulé autour du PANG de Villers-la-Ville et de l'arrêt de bus « VLV-Place des Combattants ». L'offre de services et d'équipement devra y être la plus abondante ;
- Les **pôles d'échange principaux** que sont le PANG de Tilly, et les arrêts de bus « Marbais-Place Leghain », « Marbais-Village » et « SDA-Route de Perwin », « Baisy-Thy – Quatre Bras » ;
- Les **pôles d'échange secondaires** que sont les arrêts de bus « SDA-Route de Frasnes » et « SDA-Maison du Peuple ».

Services et équipements à implanter

Les services et équipements à développer dépendent du type de pôle :

- Chacun des pôles doit se voir équiper au minimum d'un plan multimodal des réseaux de transport (rayon de 500 m pour les pôles secondaires, de 500 à 800 m pour les pôles principaux et de 800 à 1000 m pour le mobipole) - action qui peut se faire en collaboration avec le GAL du Pays des 4 Bras.

Et d'infrastructure de stationnement pour les cyclistes (ce qui n'est actuellement pas le cas de nombre d'arrêts de bus). Idéalement les dispositifs pour vélo seront couverts, et des box mis à disposition aux principaux pôles d'échange.

- Les pôles d'échange principaux et le mobipole seront idéalement pourvus de borne d'achat de titre de transport. Ils offriront la possibilité d'un stationnement de courte durée à proximité, voire également d'un stationnement de plus longue durée (nécessairement pour le mobipole). Ils pourraient également se voir équiper de bornes de rechargement pour vélo (et voitures) électriques (nécessairement pour le mobipole) ;

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1. Développer les services et équipements aux (principaux) arrêts de transport public

- Le mobipôle pourrait se voir offrir d'autres services, tels qu'un point relais pour la distribution de colis, une maison de la mobilité/du vélo, un espace co-working, un service taxi... Il est par ailleurs proposé d'y développer un service de vélos partagés, voire également un service de navette vers l'Abbaye (et Sart-Dames-Av.)

Par ailleurs, ces services et équipements devront être accessibles à tous et au minimum conformes à la réglementation – articles 415 du GRU (CoDT).



Figure 1 : Concept de Mobipôle/Mobipoint – Source : Taxistop

Afin de développer son mobipôle, l'asbl Taxistop pourrait également être consulté.

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1. Développer les services et équipements aux (principaux) arrêts de transport public

